

## Index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en 2023

La loi du 19 juillet 2023 a mis en place des mesures visant à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale.

Ces dispositions s'appliquent notamment aux communes de plus de 40 000 habitants, telle que Le Blanc-Mesnil.

Ces collectivités doivent publier chaque année, sur leur site internet, les indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ainsi qu'aux actions mises en œuvre pour les supprimer.

### Les décrets du 13 juillet 2024 précisent le contenu de ces indicateurs :

1. Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à filière et catégorie hiérarchique équivalentes
2. Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à filière et catégorie hiérarchique équivalentes
3. Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes
4. Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations

Un index, d'un niveau maximal de cent points, est calculé, pour chaque employeur, à partir des indicateurs. Les modalités de calcul des indicateurs et de l'index sont déterminées par les décrets du 13 juillet 2024. Ils déterminent la période de référence, l'effectif des agents et les éléments de la rémunération à prendre en compte pour le calcul des indicateurs. Il précise également la méthode de calcul des indicateurs et barème à appliquer aux résultats obtenus.

L'index d'égalité professionnelle pour la Ville du Blanc-Mesnil s'élève à 78 sur 100 en 2023.

#### Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri  
BP 10076  
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

#### Horaires d'ouverture

**Lundi**  
09:00–12:30, 14:00–17:30

**Mardi**  
14:00–17:30

**Mercredi**  
09:00–12:30, 14:00–17:30

**Judi**  
09:00–12:30, 14:00–17:30

**Vendredi**  
09:00–12:30, 14:00–17:30

**Samedi**  
09:00–11:45

**Dimanche**  
Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

#### Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès  
93150 Le Blanc-Mesnil

#### Horaires d'ouverture

**Lundi**  
09:00–12:15, 13:30–17:15

**Mardi**  
09:00–12:15, 13:30–19:45

**Mercredi**  
09:00–12:15, 13:30–17:15

**Judi**  
09:00–12:15, 13:30–17:15

**Vendredi**  
09:00–12:15, 13:30–17:15

**Samedi**  
Fermé

**Dimanche**  
Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).